

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LA SEMAINE

### EN FRANCE

#### La séance de mardi à la Chambre. — Le drame du « Figaro ».

Le débat, qui a eu lieu mardi soir à la Chambre, fut un des plus violents, des plus pénibles aussi dont notre histoire parlementaire fasse mention. A certains moments, il prit un tour presque dramatique. Est-ce à dire que l'opinion publique ait envisagé l'affaire soulevée avec autant de passion âpre et douloureuse que les députés eux-mêmes ? Quelques bonnes réformes démocratiques l'intéresseraient davantage. Elle ne voit pas toujours très clair — et a-t-elle tort ? — dans les mêlées furieuses, où les principes tiennent moins de place que les ambitions exaspérées des coteries. La démocratie plane au-dessus de ces discussions, qui souvent demeurent sans résultat.

Celle de mardi nous a pourtant révélé des faits curieux. On a établi qu'un président d'honneur et un procureur général, s'exprimant sur un même incident, s'étaient contredits ; et tous deux, l'un verbalement, l'autre par écrit, appuyaient leurs témoignages sur les affirmations les plus solennelles. On a appris aussi qu'un ancien garde des sceaux croyait pouvoir retenir pour lui-même un document qui, de toute évidence, appartenait aux archives de la chancellerie. Il y a parfois d'étranges erreurs !

Le pays se trouvera d'accord avec la Chambre pour demander toute la lumière sur les allégations produites à la tribune. L'unanimité s'est faite, et ne pouvait pas ne point se faire, au Palais-Bourbon, sur la nécessité d'une enquête loyale et totale.

Le drame douloureux qui s'est déroulé lundi soir au « Figaro » et qui a coûté la vie à notre éminent confrère M. Calmette, ne relève point, à vrai dire, de la politique. C'est à tort qu'on a essayé, avec un dessein trop visible, de le porter sur ce terrain. S'il se rattache — par un fil très ténu — aux polémiques véhémentes des partis, il n'y trouve aucune raison valable. Le seul enseignement à en tirer est que les luttes de principes et d'idées ne devraient jamais dégénérer en luttes de personnes.

Si animé soit-on contre une réforme fiscale ou autre, pourquoi seruter sans discrétion le passé du ministre qui la préconise ? Elle est bonne ou mauvaise en soi, et n'emprunte, à l'individualité de son auteur, ni ses qualités, ni ses défauts. Pourquoi, au risque d'y mêler une femme, évoquer des détails qui appartiennent à la vie privée, presque autant qu'à la vie publique ?... Plus que jamais, dans nos controverses de tribune ou de presse, restons fidèles à ces vieilles qualités françaises de modération et de courtoisie.

Quelles que soient les tortures morales qu'on infligeât à Mme Caillaux les attaques dont son mari était l'objet, elles ne justifient pas l'effusion du sang.

Des attaques de plume, même discutables, ne légitimeront jamais le meurtre. Ne sont-elles pas la rançon des grandes situations politiques ?

Cette brutale tragédie a causé une stupeur dans ce pays de mœurs policées. Mais on se demande comment l'orientation politique de la France pourrait s'en trouver influencée ? La Justice fiscale ne restera pas en suspens. Si atristant que soit l'événement de lundi, il ne touche point à l'existence nationale ; il n'atténue ni la valeur, ni l'urgence des réformes projetées.

Les adversaires de la démocratie qui escomptaient l'émotion causée par ce drame pour arrêter la marche du progrès se leurreraient de vains espoirs.

### A L'ÉTRANGER

#### La question irlandaise

Tout en n'acceptant pas, comme suffisante la concession faite, il y a huit jours, par le Gouvernement de

laisser en dehors du Home Rule pendant une durée de six années, les comtés de la province d'Ulster qui, dans un référendum se seront montrés hostiles au Self Government en Irlande, les membres de l'opposition n'ont pendant toute la semaine, cessé de poser des questions sur le fonctionnement de la loi avec les 6 comtés mis en dehors d'elle. A toutes ces questions réservées sur la demande du Gouvernement, jusqu'à la séance d'aujourd'hui, M. Asquith a répondu, en donnant sur quelques-unes les explications demandées, tout en déclarant que c'était réellement perdre son temps que d'entrer dans des détails sur un projet qu'il avait conçu, à titre de transaction, alors que l'opposition, par ses orateurs et par ses journaux, a déclaré n'avoir pas la moindre intention d'accepter.

L'opposition fait absolument fausse route si elle croit, en continuant d'agiter le spectre de la guerre civile, arriver à arracher d'autres concessions de M. Asquith. En offrant d'exclure du Home Rule pendant un temps déterminé les Comtés récalcitrants, le Gouvernement a été aussi loin que possible en matière de concessions. Bon nombre de ses amis trouvent qu'il a même été trop loin. Il n'ira certainement pas au delà. M. Churchill, dans un grand discours qu'il prononça samedi à Bedford, a nettement signifié aux adversaires du Home Rule que c'était à prendre ou à laisser : ou accepter de bonne grâce le projet de loi, avec la dernière concession consentie par le Gouvernement, ou continuer leur opposition, et dans ce cas, le projet de loi passera purement et simplement, tel qu'il a été présenté.

LE FURETEUR.

## DEUX LOIS SOCIALES

Les événements formidables de ces jours derniers ont tellement encombré les journaux et bouleversé le public que les deux petites lois sociales votées par la Chambre à la séance de mardi matin, sur le rapport de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales, sont passées inaperçues. Cependant, les gros événements auxquels nous faisons allusion ne laisseront qu'un souvenir pénible, tandis que nos deux petites lois sociales donneront un peu plus de bien-être à de nombreux êtres humains et sauveront de la mort quelques nouveaux-nés.

La première de ces lois vient réparer partiellement une injustice des plus choquantes de la loi des retraites ouvrières et paysannes. Par suite d'une lacune, qui ne peut s'expliquer que par un oubli involontaire du législateur, les femmes et veuves non salariées d'assurés obligatoires ou facultatifs sont en effet admises à participer à la loi des retraites comme assurées facultatives, mais sont exclues des avantages de la période transitoire. De telle sorte que celles qui sont déjà arrivées à l'âge de la retraite ne touchent que la rente produite par la capitalisation de leurs versements, ce qui leur procure des retraites absolument dérisoires.

La loi votée par la Chambre mardi matin accorde à ces femmes tous les avantages de la période transitoire en cas de mort de leur mari ; elle donne de plus à toutes les femmes ayant élevé trois enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, une bonification immédiate de 10 francs. Si la Commission, puis la Chambre ont borné leurs prétentions à une réforme aussi limitée, c'est pour tenir compte des difficultés budgétaires et pour rester en plein accord avec le Ministre du Travail et le Gouvernement qui ont promis de demander instamment au Sénat le vote immédiat de ces dispositions.

Sur la proposition de M. Bonnevay, la Chambre a complété ce projet par un article additionnel permettant aux assurés qui s'inscriront avant le 1<sup>er</sup> juillet 1914 d'ef-

fectuer rétroactivement les versements réglementaires nécessaires pour bénéficier des avantages de la période transitoire.

Quant à l'autre proposition de loi votée par la Chambre, elle a pour but d'étendre à toutes les femmes dépourvues de ressources suffisantes, le bénéfice de l'assistance prévue par la loi du 17 juin 1913 sur les femmes en couches. On sait en effet que jusqu'à cette assistance est limitée aux seules femmes travaillant comme salariées, de telle sorte que l'assistance qui est donnée à une ouvrière relativement aisée dès son premier enfant, est refusée à la ménagère ayant déjà cinq, six, dix enfants et que les besoins impérieux de son ménage, les soins à donner à ses enfants maintiennent forcément à son foyer.

Rien n'est plus inadmissible et plus choquant que cette limitation qui écarte des avantages d'une de nos plus importantes lois sociales, les personnes les plus intéressantes, les plus méritantes, celles qui auraient dû logiquement en être les premières bénéficiaires. Aussi est-ce à l'unanimité que la Chambre a ratifié de son vote la proposition qui lui était soumise par sa Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Nous voulons espérer que le Sénat se fera de son côté un devoir d'examiner d'urgence les deux réformes sociales que nous lui envoyons et que la législature ne prendra pas fin avant que ces deux petites lois soient définitivement promulguées.

J.-L. BRETON, député du Cher.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 mars (matin)

PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE VICE-PRÉSIDENT

La Chambre adopte les derniers articles et l'ensemble du projet de loi portant organisation du crédit au petit et au moyen commerce et à la petite et moyenne industrie.

Un amendement de M. Siegfried en faveur de l'extension des opérations des banques populaires est repoussé.

Un autre amendement de M. Braibant qui constituait un contre-projet au titre 3 est également repoussé.

On décide que la Banque centrale portera le titre de Crédit à l'Industrie et au Commerce de France.

L'ensemble du projet est adopté à mains levées.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre aborde la discussion de l'interpellation sur les incidents relatifs à l'usine Poutiloff.

M. Albert Thomas rappelle l'information publiée en janvier dernier suivant laquelle l'usine Poutiloff allait être cédée à la maison Krupp. Or, l'usine Poutiloff fabrique des canons d'après des procédés secrets, qui sont propriété française.

L'orateur dit que les usines Poutiloff cherchaient à accroître leur capital de plusieurs millions de roubles. Il est probable qu'elles ont sollicité le concours du Creusot. La réponse se faisant attendre, un syndicat allemand fit l'offre de ce capital.

Ce qu'il y a de plus grave dit-il, c'est que le gouvernement fut informé, non par notre diplomatie officielle, mais par des particuliers.

L'orateur dit que le cas de l'usine Poutiloff n'est pas isolé.

M. Doumergue dit que le Gouvernement a fait tout le nécessaire pour protéger l'industrie française.

Séance du 20 mars 1914

Dans la séance du matin, la Chambre a achevé de voter les chapitres réservés du budget des dépenses, puis elle a abordé la discussion générale du budget.

M. Puech parle de la situation financière et il demande qu'on limite les dépenses.

Dans la séance de l'après-midi la discussion sur le budget est reprise.

M. Siegfried critique la situation financière, puis M. Clementel, rapporteur, prend la parole pour exposer cette situation que vient défendre M. Renoult, ministre des finances.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 19 mars 1914

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat vote rapidement plusieurs propositions de loi, dont l'une relative à l'attribution de la médaille coloniale, une autre concernant l'ouverture de crédits au budget de la guerre et du budget annexe des poudres et salpêtres et l'on revient à l'impôt sur le revenu.

M. Lintilhac soutient un amendement qui demande la disjonction de l'article 48 et des articles suivants. (Impôt général sur le revenu.)

Le titre 3, dans lequel prennent place ces articles, dit M. Lintilhac, donne lieu aux critiques du bon sens.

M. Renoult, ministre des finances, s'oppose à la disjonction.

La réforme du foncier non bâti, sans adjonction de l'impôt complémentaire, profiterait surtout aux gros propriétaires.

M. Aimond appuie le ministre. Il est urgent, dit-il, de voter au plus vite toute la réforme.

M. Lintilhac insiste. La réduction de 21 à 18 % de la charge de la terre telle qu'elle résulterait de l'application du projet de la Commission, ne pourrait donner satisfaction à la démocratie rurale. Il faut réviser ce projet, il faut disjoindre les articles.

On vote. Par 158 voix contre 114, la disjonction demandée par M. Lintilhac est ordonnée.

On adopte également, sur la proposition de M. Lintilhac, une résolution ainsi conçue :

« Les dispositions contenues dans le titre 2 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1914. »

On vote enfin l'ensemble de la proposition de loi de l'impôt sur le revenu. Et la séance est levée.

Séance du 20 mars

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi tendant à accorder les pouvoirs judiciaires à la Commission d'enquête.

M. Trouillot dépose une proposition en ce sens.

MM. de Lamarzelle, Bepmale, Doumergue prennent part à la discussion.

La proposition est votée par 254 voix contre 20. Et la séance est levée.

## LA CHANSON

### Babillarde à Jean Richepin

Jean Richepin sera candidat aux prochaines Elections Législatives.

Dis, Rich'pin, est-ce la vérité, Ce que jaspinent les gazettes, Est-ce vrai qu'il tu veux être Député, Pour épocher notre galette ? Tu te mets bien sur tes vieux jours ! Monsieur veut vivre à ne rien faire ! Ben quoi ! y a donc pus d'amour, Eh ! deviendrais-tu gaga, frère ?

Ça m'est dur à croire, tu sais, Cette nouvelle est si loufoque, Qu'après avoir lu, je doutais, Et pensais : Le journal se moque ! Je le vois pas du tout happé, Par un groupe de Compétences, Toi qui ne marchais que drapé, Dans un manteau d'indépendance !

Jean Richepin, le gai luron, Le joyeux drille de naguère, Toi, le gosier plein de chansons, Qu'irais-tu faire en cett' galère, Où partout suint l'ennui, Où la Province timorée, Ejecte le jour, la nuit, Des Réformes si pondérées.

Toi, le Barde aux cheveux frisés, Qui dans les Cénacles Bohèmes, Chantais la saveur des Baisers, Et récitais tes beaux Blasphèmes, Tu d'viendrais peut-être, ô malheur ! Au bout d'un mois d' législature, Un nouveau Père La Pudeur, Un bien rangé d' la Censure !

Faut pas ! reste le Roi des Gueux, Des chemineaux, des cheminettes, Des mendigots, des grolotteux, Des momes qui vont sans liquette, N'essai pas d'être Député, Reste le Richepin lyrique, Laisse à d'autres se disputer, Les doux profits d' la Politique !

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

Le mauvais temps de ces jours derniers a causé de grands dégâts dans la région d'Oudjda. Le génie travaille à la réparation du pont Merada, dont une pile a été emportée par les eaux. Les travaux ont été facilités par la diminution de la crue et le retour du beau temps.

Les convois ont recommencé à circuler sur les pistes qui, jusqu'à présent, étaient restées impraticables.

### Le Retour du Général Lyautey

Le général Lyautey est arrivé à Tanger. Il a été reçu par M. Couget ministre de France et par les notabilités de la colonie, ainsi que par les agents diplomatiques russe et espagnol, avec lesquels il a échangé quelques paroles. Il s'est rendu en automobile à la résidence, où il a déjeuné. Dans l'après-midi, il a reçu les délégations de la colonie française.

### Avant les élections

La commission du suffrage universel a entendu M. Malvy, ministre de l'intérieur, sur la modification des circonscriptions électorales de Belfort et de Seine-et-Oise.

M. Malvy, ministre de l'intérieur, entendupar la commission d'administration générale, a accepté de reporter au 18 mai la session des conseils généraux, conformément à l'amendement déposé par M. Nail.

Le projet du gouvernement prévoyait seulement une prorogation de vingt jours.

### La Médaille d'honneur de la Bascche

L'« Officiel » publie un décret instituant une médaille d'honneur pour les clers d'officiers publics ou ministériels ainsi qu'aux employés des greffes de nationalité française qui justifieront de trente ans de service consécutifs dans la même étude ou dans le même greffe. Elle pourra être accordée à ceux qui justifieront n'avoir pu accomplir ces trente années dans la même étude ou dans le même greffe pour une raison de force majeure absolument indépendante de leur volonté.

La médaille portera, d'un côté l'effigie de la République, entourée des mots « République française », et sur l'autre face les mots « Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale », avec la devise « Honneur et Travail », ainsi que le nom et le prénom du titulaire, et le millésime.

Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue à un ruban tricolore disposé horizontalement et dont la partie rouge est immédiatement au-dessus de la médaille. Les titulaires pourront porter le ruban sans les insignes.

### La démission de M. Monis

Pour pouvoir répondre en toute liberté au procureur général Fabre, qui l'accuse d'avoir, à l'instigation de

M. Caillaux, ralenti les poursuites contre l'escroc Rochette, M. Monis, ministre de la marine, a démissionné.

La démission de M. Monis a été acceptée par le Conseil, et M. Lebrun, ministre des colonies, a été chargé de prendre l'intérim du ministère de la marine.

La décision du ministre de la marine n'a produit aucune surprise dans les milieux parlementaires, car on savait que, dans la soirée de mercredi, des conférences avaient eu lieu entre plusieurs membres du Cabinet, sur la question de savoir si M. Monis devait ou non garder son portefeuille avant d'aller déposer.

M. Monis, qui assistait à ces conférences ministérielles, ne fit aucune difficulté pour reconnaître que, dans les circonstances présentes, sa démission était devenue nécessaire.

### La Commission d'Enquête se réunit

La commission d'enquête, après que ses membres manquants, eurent été remplacés par MM. Maurice Barrès, Bonnefous, Leroy et Bouyssou, s'est réunie sous la présidence de M. Jaurès, au Palais-Bourbon.

Elle est décidée à aboutir avec une très grande rapidité, car elle a pris la résolution de siéger tous les jours, matin et soir, à l'exception du dimanche.

Une invitation pressante a été adressée par le président à tous les membres d'assister aux réunions et de se libérer des engagements qu'ils avaient pu prendre antérieurement. M. Jaurès a communiqué une lettre par laquelle M. Monis demandait à être entendu dès l'ouverture des travaux.

La commission a adopté, sur la proposition de M. Jaurès, la résolution suivante :

« La commission, résolue à aboutir le plus tôt possible, décide de commencer dès demain les auditions, sauf à revenir avec les pouvoirs accrues qu'elle espère du Sénat, confirmant le vote de la Chambre, sur les points où elle n'aurait pu obtenir d'abord les précisions et les certitudes nécessaires. »

La commission a décidé de convoquer dès vendredi, MM. Monis, Caillaux, le procureur général Fabre et M. Bidault de L'Isle, président de la chambre des appels correctionnels.

### Un document

Le « Rappel » met en regard le document Fabre-Barthou et les dépositions faites par MM. Bidault de L'Isle et Fabre devant la Commission d'enquête de 1912.

Voici les extraits essentiels de ces dépositions :

« Demande de M. Ribière. — Votre entretien avec le procureur général a-t-il été la cause déterminante de votre décision de remise de l'affaire Rochette ? »

« M. Bidault de L'Isle. — Non. « M. Dalhmer. — Votre habitude est de prendre les affaires dans l'ordre où elles ont été jugées par le tribunal ? »

« M. Bidault de L'Isle. — Oui. « M. Ribière. — D'une part ; vous pouvez affirmer que votre entretien avec le parquet général n'a été pour rien dans votre décision ; d'autre part, vous pouvez affirmer que vous avez fait tout votre possible pour hâter le jugement de cette affaire. »

« M. Bidault de L'Isle. — Oui, elle a eu un tour de faveur. »

L'honorable magistrat ajouta et déclara qu'il ne pouvait pas y avoir risque de prescription. Passons à M. Fabre.

Au sujet de la remise de l'affaire, il dit :

« M<sup>e</sup> Maurice Bernard se disait trop malade pour plaider. D'après une tradition constante, je n'avais pas à contredire à une excuse pareille. D'ailleurs, on ne pouvait pas contraindre l'avocat à plaider, et on ne pouvait songer à juger l'affaire sans le concours de l'avocat. »

« On a dit, dans les journaux, qu'une intervention puissante aurait eu lieu auprès de moi, et que j'aurais subi une pression morale. Je n'ai pas à m'expliquer à cet égard. Si j'ai eu, avec un ancien président du Conseil,

un entretien au sujet de l'affaire Rochette, je manquerais à tous mes devoirs en vous le rapportant, mais je vous prie de ne pas considérer mon silence comme un manquement de déférence à votre égard.

#### Au Ministère de la Marine

M. G. Doumergue, président du conseil, a offert le portefeuille de la marine à M. Gauthier, sénateur de l'Aude. M. Gauthier a accepté. Le décret de nomination a été soumis à la signature du Président de la République.

M. Armand-Elzéard Gauthier est né à Fitou (Aude). Le 23 septembre 1850. Docteur en médecine, président du Conseil général de l'Aude, M. Gauthier fut élu sénateur de ce département le 7 janvier 1894, en remplacement de M. Marcou décédé. Il a été réélu en 1903 et 1912. M. Gauthier a détenu le portefeuille des travaux publics dans le cabinet Rouvier, du 24 janvier 1905 au 7 mars 1906.

#### La Commission d'enquête

La Commission d'enquête s'est réunie vendredi sous la présidence de M. Jaurès.

Elle a entendu MM. Monis, Caillaux, Fabre et Bidault de l'Isle. M. Fabre a accusé de mensonge le président Monis et de trahison M. Barthou.

La déposition de M. Caillaux a été très nette; mais il n'a connu l'affaire qu'incidemment et même M. Briand lui a dit maintes fois: « Dans cette affaire Rochette, vous êtes irréprochable ».

M. Fabre affirme qu'il a agi par ordre quand il a prononcé le renvoi de l'affaire Rochette.

#### Les obsèques de M. Calmettes

Les obsèques de M. Calmettes ont été célébrées vendredi à Paris à midi; au milieu d'un grand concours de population.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été conduit au cimetière des Batignolles, où il a été inhumé.

Des bagarres se sont produites provoquées par les Camelots du Roy: un homme ayant crié « vive la République » a été littéralement assommé.

Un coup de revolver a été tiré et la balle a blessé grièvement un avocat.

Mais la police a eu vite raison des manifestants.

#### LE DRAME DU "FIGARO"

##### Mme Caillaux à la prison Saint-Lazare

Les cellules de Saint-Lazare sont, en général, d'une saleté repoussante. La pistole numéro 12 occupée par Mme Caillaux a été nettoyée par des détenues faisant office de filles de service. On a autorisé l'inculpée à faire venir de son appartement deux couvertures. Elle a reçu jeudi la visite de son mari.

Une dame a voulu faire remettre des fleurs à Mme Caillaux. Mais, le règlement s'y opposant, le bouquet a été renvoyé à son expéditeur.

Quoi que disent certains journaux, Mme Caillaux conserve un grand calme, tout en regrettant très vivement la mort de celui qu'elle a frappé dans un moment de folie, dit-elle.

Après qu'elle eût écrit quelques lettres, Mme Caillaux s'entretenait pendant quelque temps avec une surveillante, à laquelle elle se plaignait d'avoir froid. Pour satisfaire à ses désirs, on a mis un poêle dans sa chambre.

A onze heures, du restaurant Drouant, on apporta le déjeuner de la prisonnière.

Dans la matinée de jeudi M<sup>e</sup> André Hesse a eu un long entretien avec Mme Caillaux. Cette conversation eut lieu dans la cellule numéro 3.

L'entrevue de M. et de Mme Caillaux a duré de 2 h. 55 à 4 heures, dans le bureau du directeur de la prison. L'ancien ministre des finances a quitté Saint-Lazare sans être reconnu des badauds qui, malgré la pluie, stationnaient autour de la grande porte et qui étaient si nombreux à certaines heures que leur affluence nécessitait un service d'ordre.

#### Petites Nouvelles

Le lieutenant Treebay, de l'armée de terre, qui exécutait un vol en aéroplane au-dessus de la plaine de Salisbury, en Angleterre, a fait une chute et s'est tué.

— La princesse Victoria Louise, duchesse de Brunswick, fille de l'empereur Guillaume, a donné le jour à un fils.

— Des télégrammes de New-York, reçus à Londres, annoncent qu'un collectionneur américain, M. Huntington, a acheté, moyennant une somme estimée diversement entre cinq millions et huit millions et demi, la magnifique bibliothèque du duc de Devonshire à Chatsworth.

— La marquise Arconati-Visconti fait don au musée du Louvre, de sa collection de peintures, sculptures, meubles et objets d'art du Moyen-Age, de la Renaissance et du dix-huitième siècle.

— Le professeur Mercalli, directeur de l'observatoire du Vésuve, a été trouvé carbonisé à son domicile de Naples. Une lampe à pétrole avait mis le feu à son lit. La nouvelle a causé en ville une profonde émotion.

— On annonce la mort de M. Charles Waddington, membre de l'Institut, décédé dans la Mayenne à l'âge de 95 ans.

#### CAUSERIE

##### Pour la maîtrise de l'air

Il semblait bien qu'avec l'aviation nous avions enfin trouvé le terrain merveilleux qui allait permettre au génie et au courage français de s'affirmer de la plus étonnante manière. Et en effet, alors que les autres nations essayaient timidement, avec des appareils de fortune, les premiers envolés, nous étions déjà loin, dans les airs. Nos inventeurs étonnaient le monde, nos pilotes l'estupéfaient. Leurs exploits, du premier coup, avaient donné à la France une avance qu'elle paraissait devoir toujours garder. La maîtrise de l'air nous appartenait; il était évident que nous ne la laisserions jamais prendre.

Eh bien, les événements nous prouvent que le vent a tourné. L'Allemagne, qui s'était mise à l'œuvre avec une rage folle, une volonté tenace et une méthode parfaite, voit ses efforts couronnés de succès. Petit à petit, elle nous déloge de tous les endroits où nous étions installés en champions. Et on peut dire qu'elle n'arrêtera pas de sitôt la série de ses victoires. Lauger, Stœffler, Ingold battent les records, ou les approchent tellement près qu'on sent qu'il leur suffit d'un hasard pour laisser en arrière les aviateurs français ?

Comment cela peut-il se faire ? La France possède toujours un bataillon de pilotes admirables, que n'effraie aucune tentative. Alors, pourquoi ce recul, pourquoi ce piétinement sur place, si l'on peut ainsi dire pendant que les autres vont, sans cesse de l'avant ?

Les raisons en sont simples. C'est qu'au lieu de protéger et d'encourager l'aviation avec de bonnes paroles comme chez nous, l'Allemagne ne recule devant aucun sacrifice, devant aucun effort pour s'assurer la supériorité des appareils. Et quand un Lauger se trouve là, capable de plus belles prouesses, il est bien certain de rencontrer à sa disposition, non seulement l'argent, mais aussi l'utile protection, en tout endroit et en tout temps, des pouvoirs publics. Les ingénieurs, eux, plus obscurément, travaillent également avec la même ardeur. Ce qui existe est bien; mais ils veulent trouver mieux.

Les résultats de leurs recherches, l'organisation parfaite des champs d'aviation permettent, par exemple, aux aviateurs allemands de voler la nuit maintenant, en toute sécurité. Lauger, Stœffler ne s'en privent pas.

Chez nous, les vols de nuit sont encore presque inconnus. Il faut reconnaître qu'ils sont même impossibles. En Allemagne, les avions sont munis de lampes électriques éclairant la boussole et les cartes, et de lampes de couleur au bout des ailes et à la queue de l'appareil pour que l'équilibre puisse être facilement vérifié. Avons-nous cela chez nous ? Avons-nous ces phares d'aérodromes, qui indiquent à l'aviateur le lieu où il se trouve et où il peut atterrir ? Et possédons-nous ce système d'éclairage qui, dans les endroits d'atterrissage, montre aux pilotes la vitesse du vent ?

Il faut donc commencer d'abord par organiser tout ce qui nous manque. Rien n'est plus simple. Après, il n'est pas douteux que nos Garros, nos Pégoud et les autres sauront bien vite reprendre rapidement une suffisante avance.

La France ici doit rester la première. Il ne se peut pas qu'elle perde sa place.

Maurice BIGOT.

#### CHRONIQUE LOCALE

#### L'ENQUÊTE

Les événements graves qui se déroulent depuis 4 jours, ne sauraient aveugler le pays républicain. M. Doumergue a donné une preuve de l'énergie qu'en des heures aussi douloureuses, aussi cruelles soient-elles, un Gouvernement doit avoir.

M. Caillaux, M. Monis ont dû résigner leurs fonctions: ils ont été aussitôt remplacés. Le Gouvernement qui sait qu'il a la confiance du pays républicain, continue à gouverner.

Il ne saurait, en effet, écouter les clameurs qui partent des milieux cléricaux, ni s'intéresser aux manifestations pitoyables d'une bande de camelots.

Pouvait-il tenir compte des effets de tribune de M. Barthou qui, au service des requins, des hommes d'affaires de la Chambre, s'est permis de voler un document secret, unilatéral et fabriqué peut-être pour les besoins de leur cause ?

Allons donc ! Le Gouvernement devait rester à son poste. Il y est resté. Mais ce sera pour faire la lumière, pour démasquer les trahisons, les turpitudes des gens d'affaires.

M. Barthou ne s'attendait certainement pas à une pareille énergie. Il croyait, après la lecture du fameux document du procureur général Fabre, reprendre une revanche sur le Gouvernement Doumergue, qui pour le grand bien du pays lui avait succédé.

Le geste de l'ancien ministre de

l'intérieur de M. Méline n'a pas été beau; il lui restera bien pour compte !

Voici 3 ans qu'une Commission d'enquête fonctionnait pour connaître la vérité sur l'affaire Rochette: et depuis 3 ans, cette Commission n'a pu rien savoir, établir rien d'exact.

Et tout à coup, un ancien garde des sceaux sort de sa poche un document qu'il a volé et accuse de forfaiture, de complaisance douteuse, des membres du Gouvernement.

Mais pourquoi avoir gardé ce silence pendant 3 ans ? Pourquoi, au moment de l'enquête parlementaire, n'avez pas parlé ?

Ah ! c'est que les politiciens de la trempe de M. Barthou ne se servent de leurs armes que pour achever des adversaires déjà accablés.

A-t-il réussi, ce politicien à plusieurs faces ? Son coup a-t-il porté ? La Commission d'enquête l'établira.

Mais elle établira également la bizarre attitude ou du procureur général Fabre ou du président Monier, ou de M. Monis.

Du président ou du procureur général qui dit vrai ? Dans tous les cas, l'un ou l'autre a menti; et il y en a un — le procureur général — qui a complaisamment renseigné M. Barthou, alors qu'il a refusé de dire la vérité à la Commission d'enquête.

Qu'importent les révélations qui pourront être faites: qu'importent les paquets de boue qui vont jaillir de ce contact de politiciens et de magistrats !

Le régime n'est pas atteint: il survivra à toutes les forfaitures à toutes les compromissions, à toutes les trahisons de quelques individualités haineuses comme à toutes les attaques passionnées d'une réaction hargneuse.

Le Gouvernement actuel tient bien la barre: qu'il la tienne à gauche, résolument, fermement. Et que s'élevât les crâcheries, les injures, ça n'a pas d'importance. En avril et en mai, le pays jugera !

LOUIS BONNET.

#### MANIFESTATION RATÉE

La grande manifestation que les réactionnaires voulaient organiser, à l'occasion des obsèques de M. Calmettes a avorté.

Ils avaient espéré que le peuple de Paris descendrait sur les grands boulevards, comme jadis, aux obsèques de Victor Noir.

Le peuple de Paris n'a pas bougé. Il a eu raison. Pour qui, en effet, se serait-il allé manifesté ? Pour le compte des camelots du Roy ou des policiers à la Barthou ?

Si ces messieurs avaient réfléchi, ils auraient vite compris que le peuple de Paris ne se prête pas aux combinaisons des fauteurs de désordres et de scandales.

Marcher pour les camelots du Roy ? Le peuple républicain ne veut pas de Gamelle. Marcher pour Barthou afin de lui rendre la présidence du Conseil ? Allons donc ! Le peuple de Paris sait que ce politicien a fait rentrer en France un des siens qui avait déserté, et qu'il a fait réformer pour le soustraire à toute poursuite judiciaire, alors qu'il faisait voter le service de 3 ans, pour les enfants du peuple !

Il faut comme chefs, d'autres hommes au peuple de Paris pour répondre à l'appel, et pour se jeter dans la bagarre !

L. B.

#### Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Berry, tendant à ce que « les sociétés coopératives de consommation » ne puissent être constituées en sociétés de caution mutuelle, nos députés ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a repoussé par 333 voix contre 182.

#### Mairie de Cahors

Le Maire informe le public que M<sup>e</sup> Lacaze avocat, a versé la somme de cent francs au bureau de Bienfaisance.

Au nom des pauvres, merci.

#### Postes

Par arrêté ministériel, des bureaux de facteur-receveur ont été créés à Carennac, Comiac, Floirac.

#### Au 7<sup>e</sup>

M. Burgade, ouvrier cordonnier au 7<sup>e</sup>, est nommé maître ouvrier cordonnier et bottier au 17<sup>e</sup> escadron du train des équipages à Montauban.

#### Appel aux ouvriers de tous les métiers

A seule fin d'intensifier sa propagande syndicaliste et pour faire face à l'augmentation toujours croissante des vivres, des loyers et de tout ce qui concerne la vie économique de la famille ouvrière, la Fédération des travailleurs invite tous les travailleurs de tout emploi et de toute industrie à assister à la réunion qui aura lieu le samedi 21 mars 1914 à 8 h. 1/2 du soir à la Bourse du travail (1<sup>er</sup> étage).

Un camarade du Comité Général traitera le sujet de l'organisation syndicale.

La Fédération espère que tous ceux qui ont à cœur d'améliorer leur existence se feront un devoir d'assister à cette réunion.

Le Comité Général.

Bureau de placement gratuit pour les deux sexes à la Bourse.

#### Où sont les statues ?

Sous ce titre « Où sont les statues ? » notre excellent confrère et ami Gau, raconte qu'à la suite de la dévolution de certains locaux congréganistes à la ville de Cahors, un pillage en règle a été opéré dans ces locaux.

Des statues, des croix en fer forgé, des tableaux ont été enlevés et personne ne sait où ils sont passés.

L'administration s'est mise en mouvement et une enquête a été ouverte.

Où sont ces croix, ces statues, ces tableaux ? Quels sont les amateurs qui s'en sont emparés ? L'enquête n'a donné aucun résultat.

Pourvu que l'on n'accuse pas les « blocards » d'être les auteurs de ces profanations, de ces enlèvements d'antiquités qui se trouvaient dans l'ancien immeuble des Capucins !

L. B.

#### Syndicat d'initiative de Cahors et du Quercy

Compte rendu sommaire des réunions de la Fédération du Centre tenues à Limoges, les 13 et 14 mars 1914.

Le Syndicat du Lot était représenté par son Président et son Trésorier : MM. de Fontenilles et Rames.

1<sup>re</sup> journée. — Salle des conférences. Devant un auditoire de 1000 personnes, M. Truc, préfet de la Haute-Vienne, ouvre la séance par une chaleureuse allocution.

M. Hugues Le Roux fait une éloquente conférence sur le tourisme en France et à l'étranger.

Dans un discours vibrant, M. de Jouvenel indique quelle part les Syndicats d'initiative peuvent et doivent prendre dans le développement de l'activité nationale.

Une réception, en l'honneur des délégués, clôture cette belle fête.

2<sup>e</sup> journée. — A la Chambre de Commerce. Sous la présidence de M. de Jouvenel, la Fédération prend les décisions suivantes :

L'Indre est admise dans la Fédération, ce qui porte à 6, avec le Lot, la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze et la Dordogne, le nombre des départements fédérés.

Les bases de l'établissement d'un livret-guide commun sont discutées et admises. Chaque département aura droit au même nombre de pages et d'illustrations. Ce guide ne fera en rien double emploi avec les publications particulières à chaque syndicat qui en resteront le complément nécessaire.

Des projets de zones de circulation en chemin de fer, sur lesquelles des avantages très importants de prix seront consentis sont établis après entente entre les diverses régions. Celle qui concerne le Lot (zone D) permettra la visite commodément et économiquement de toutes les curiosités du département. L'acceptation par la Compagnie d'Orléans et l'homologation par le Ministère des travaux publics seront demandées incessamment.

On étudie le projet d'établissement de « Timbres de Propagande » ornés de vues de chaque département.

Diverses questions de détail sont ensuite examinées en principe, notamment celle du droit « d'entrée » à instituer aux accès de certaines curiosités naturelles ou archéologiques.

Le congrès a été clôturé par un banquet. Parmi les toasts prononcés, nous citerons celui de M. de Jouvenel, président de la Fédération et celui de M. Charles Lamy, président de la Chambre de Commerce.

Le Secrétaire Général du Syndicat d'Initiative, Eugène GRANGIÉ.

#### Société d'Agriculture du Lot

Séance du 14 Mars 1914

PRÉSIDENCE DE M. DELBREIL, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

Étaient présents: MM. Delbreil, Douaire, Directeur des Services Agricoles, Dalet, Laporte, Brel, Passerieu, Cazaly, Conduché, Loumet, Regnat, Vincens, Sers Jean, Brunet, Faugère, Redoules.

M. Passerieu, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

MM. Génies, propriétaire à Mercures; Saur, propriétaire à Figeac; Redoules, propriétaire à Cras, présentés à la dernière séance, sont admis à l'unanimité des votants membres de la Société.

M. le Président donne lecture de la liste des récompenses obtenues par les agriculteurs du Lot au Concours général de Paris.

M. Douaire fait observer qu'il y aura lieu d'étudier pour les prochains concours, l'organisation d'expositions collectives.

M. le Président donne lecture :

1<sup>o</sup> D'une circulaire de l'Automobile Club de France, concernant les concours organisés par cette société, pour les installations de moteurs dans les exploitations agricoles.

Une note spéciale sera communiquée à la presse locale et régionale.

2<sup>o</sup> D'une circulaire de la Société des agriculteurs de France concernant le dégrèvement de la terre.

M. le Président commente cette circulaire. Après échange d'observations, sa proposition d'émettre un vœu demandant :

perçut de la substitution, qu'elle n'eût concédé de l'ouvrage qui allait s'accomplir, Marcel ouvrit la porte. Tout était tranquille dans la maison. Il traversa la cuisine et, tendant l'oreille, il pénétra dans la chambre à coucher plongée dans l'obscurité et le silence.

Une chaise malencontreusement heurtée réveilla la dormeuse qui, habituée aux retours tardifs de son mari demanda simplement :

— Est-ce toi, Noël ?

— Oui, répondit faiblement Marcel dont les artères battaient fortement.

— Quelle heure est-il ? Il doit être très tard, sans doute, car j'ai mis bien longtemps à m'endormir, j'ai eu des cauchemars horribles... Enfin te voilà sain et sauf, c'est l'essentiel...

Imitant la voix du garde, le larron d'Amour questionna :

— Que croyait-tu donc ?

— Eh ! sait-on jamais ? Il y a tant de mauvais sujets en liberté...

Et, dans l'obscurité, elle cherchait la main de celui qu'elle croyait être son mari.

Marcel s'approcha d'Hermine, serra amoureusement la main qui s'offrait et lâchement accepta ensuite le baiser voluptueux destiné à celui qu'il venait de tuer dans un odieux guet-apens.

(A suivre)

## LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

III

A l'hôtel Purot, tout à l'heure, lorsque Vincent avait manifesté l'intention de prendre une arme, Marcel avait tressailli. Une complication surgissait. Mais son esprit ne s'embarassait pas pour si peu et cette circonstance fortuite, au premier abord embarrassante, était pour lui un nouvel atout. Il escomptait se servir de ce fusil pour accomplir le crime. Les recherches pour retrouver le criminel deviendraient de ce fait très difficiles, le champ d'investigation serait forcément restreint, la tâche de la justice impossible.

Le jeune bandit prenait bien ses précautions...

Il y avait déjà près d'une heure que Marcel était au guet. L'attente lui paraissait interminable et il se demandait si des circonstances im-

prévues n'avaient pas fait changer l'itinéraire de Vincent.

Avait-il inutilement échauffé ce plan criminel qui devait lui assurer la possession certaine de cette superbe femme qu'il convoitait ? Fallait-il attendre une occasion meilleure pour renouveler l'attaque et faire disparaître l'intrus qui se trouvait entre lui et l'objet de son amour ?

Soudain, l'oreille tendue, il tressaillit... Il percevait nettement l'arrivée du garde qui prudemment s'avancait parmi les arbustes et les broussailles, se frayant un passage à l'aide de son fusil. Noël était obligé d'aller vers son bourreau. Nulle autre ouverture n'était praticable.

Marcel, la main crispée, tendait la corde. Le bruit des pas se faisait distinctement entendre: quelques secondes encore et l'inévitable choc allait se produire...

Vincent, en effet, trébuchait bientôt sous l'obstacle, s'étais par terre, lâchant son fusil qui s'accrochait à une branchette.

Soudain, un bruit déchira l'air... Prompt comme l'éclair, Marcel se saisit de l'arme dont le premier coup était parti accidentellement dans sa direction et aussi bien que le lui permettait l'obscurité, il visait le garde-chasse à la tête, lui envoyant la charge à bout portant.

Noël poussa un cri douloureux,

terrible ! Il se sentit grièvement blessé et sa pensée s'enleva de suite vers sa femme et son enfant...

Se raidissant contre la douleur, appelant à son secours toutes les forces vives dont il pouvait disposer, l'infortuné essaya de se redresser, mais inutilement. Le sang inondait son visage, les forces le traînaient et il retomba sur les branches pendantes de jeunes arbres, ayant à peine la force de formuler l'apostrophe infamante :

— Assassin !

Marcel ne broncha pas.

A ses côtés, gisait une masse sombre, mais il ne pouvait se rendre compte du degré de la blessure. Il entendait le râle de la victime, sa respiration courte, précipitée, ses cris de souffrance, mais c'était tout.

Afin d'abréger son propre supplice, l'assassin prit le fusil par le canon et d'un coup sec, bien appliqué, lui broya le crâne.

Puis avec un rire satanique, il plongea sa main dans la poche du veston de Noël et, en étouffant un cri de joie et de victoire, en une vision rapide de joies prochaines, il retira une clef qu'il mit précipitamment dans sa poche.

Quelques secondes après, Marcel refaisait, en sens inverse, le trajet précédent. Il atteignit bientôt la route de Cérêt, continua sa route et lorsqu'il se fut suffisamment rap-

proché de la ville, il jeta l'arme sur le talus, à l'abandon...

Nul remords n'envahissait cette âme dépravée, préparée au mal par les lois inexorables de l'atavisme. Que lui importait d'avoir supprimé une existence ! L'obstacle qui s'opposait à son rêve de luxure était renversé et pour lui c'était l'essentiel. Il ne doutait même plus du succès maintenant !

Ayant fait demi-tour, il marchait rapidement vers la demeure du garde-chasse. Et sa figure de démon n'exprimait nulle terreur; nulle angoisse ne se montrait sur ce visage qui conservait son masque de sérénité parfaite.

Marcel sortait donc triomphant de cette première rencontre. Comment allait-il aborder maintenant le second côté de cette redoutable aventure ? Oh ! pour lui le succès ne faisait aucun doute. Il pénétrerait facilement dans l'habitation du garde grâce à la clef dérobée dans la poche du mort et une fois dans la place il faudrait que sa volonté s'exécutât, que son désir s'accomplît.

Il avait déjà fait une victime; il n'hésiterait pas à en faire une seconde s'il était mis en face de nécessités inéluctables. Le premier pas était fait, il ne s'arrêterait pas à mi-route si d'aventure un obstacle imprévu se dressait devant lui.

Hanté par cette idée d'une posses-

sion prochaine, couronnement de sa victoire brutale, il oubliait l'atrocité de son crime.

Il ne voyait que le visage souriant d'Hermine; il ne pensait qu'à l'instant tout proche où il pourrait de gré ou de force la posséder, mettre la jeune femme en présence du fait accompli en lui révélant son identité...

A quelques pas de la maison, savourant à l'avance les joies ineffables du triomphe, Marcel s'arrêta subitement. Une sensation de brûlure lui mordait l'oreille droite.

Il voulut se rendre compte de la nature du phénomène qui lui causait une si vive douleur. Avec stupéfaction il constata que le coup de fusil tiré à l'improviste lui avait enlevé un fragment de son oreille.

Les sentiments divers qui agitaient, la fièvre qui le faisait agir l'avaient empêché jusque-là de sentir la souffrance provoquée par cette blessure éternelle qui l'empêcherait d'oublier les minutes tragiques qu'il venait de vivre.

Avec son mouchoir, il étancha le sang de sa blessure; il essaya soigneusement l'organe mutilé et à pas de loup se dirigea vers la maison de Noël.

Très doucement, afin de ne pas interrompre le sommeil d'Hermine et la surprendre avant qu'elle ne fut revenue à elle, avant qu'elle ne s'a-

1° Le dégrèvement de l'impôt foncier de la terre ;

2° Que les charges nouvelles ne soient pas supportées par l'agriculture, est adopté.

M. le Président prend la parole pour la communication sur la main-d'œuvre étrangère inscrite à l'ordre du jour.

Il fait ressortir les progrès réalisés au point de vue économie de main-d'œuvre, par l'emploi des divers instruments et machines agricoles.

Malheureusement, cette pénurie de main-d'œuvre, augmentant tous les jours, l'économie obtenue avec les instruments, devient absolument insuffisante, aussi les agriculteurs de diverses régions, ont déjà fait appel à la main-d'œuvre étrangère.

Des grands propriétaires des départements du sud de la France, ont déjà fait des essais.

Des renseignements obtenus récemment auprès de l'un de ces agriculteurs qui possède plusieurs grandes propriétés dans la Haute-Garonne et l'Aude, il résulte que l'emploi de la main-d'œuvre espagnole a donné chez lui d'excellents résultats.

De ces renseignements, il résulte qu'il est nécessaire de grouper autant que possible dans les mêmes localités ou tout au moins dans les mêmes régions les familles originaires d'un même pays, qui ont les mêmes mœurs et les mêmes habitudes.

La Société d'Agriculture de la Haute-Garonne, a décidé d'étudier cette question et a désigné une Commission chargée de s'occuper du recrutement de cette main-d'œuvre dans les meilleures conditions.

M. le Président annonce qu'il a reçu de plusieurs éleveurs une demande tendant à faire émettre par la Société d'Agriculture un vœu en faveur du rétablissement de la catégorie de la race ovine des Causses du Lot dans les concours agricoles. Il rappelle le vœu émis l'an dernier par la société pour protester contre la suppression de cette catégorie et les démarches faites pour arriver à la faire rétablir.

Il ajoute que le prochain concours interdépartemental de la race ovine des Causses du Lot aura vraisemblablement lieu à St-Céré et que M. l'inspecteur d'Agriculture a manifesté l'intention de s'y rendre. L'occasion sera particulièrement favorable pour demander de nouveau que notre race figure aux programmes des concours agricoles.

M. Douaire, résumant la question, propose à la société d'émettre un vœu demandant le rétablissement de la catégorie de la race ovine des Causses du Lot. Les exposants émettraient un vœu identique, à l'issue du prochain Concours interdépartemental. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. Douaire signale une petite invasion de campagnols à Lalbenque. Il demande aux agriculteurs de vouloir bien le prévenir sans retard s'ils avaient connaissance de nouvelles invasions, afin de permettre de faire effectuer immédiatement les opérations nécessaires pour les arrêter.

M. Douaire fait la communication sur les maladies de la vigne et les traitements divers à appliquer, inscrite à l'ordre du jour.

Il décrit rapidement les caractères de l'oïdium et les remèdes à employer : soufre et permanganate de potasse. Il parle ensuite du mildiou dont il fait la description des diverses formes de cette maladie : rot-brun, rot-gris, et examine ses conditions de développement.

Il fait ressortir la nécessité de faire des traitements préventifs pour la combattre.

Il indique la possibilité de prévoir les invasions de mildiou en surveillant régulièrement la végétation de la vigne et donne les formules de préparation des bouillies bordelaise et bourguignonne.

Il termine en signalant la nécessité de faire des traitements aux poudres cupriques pour combattre efficacement le mildiou de la grappe.

Sur la demande de plusieurs membres, un compte rendu spécial de cette communication sera sous peu envoyé aux journaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

### Touring-Club de France

Plusieurs touristes et de nombreux Cadurciens nous ont demandé s'il ne serait pas possible de faire installer des sièges de repos au sommet du mont Saint-Cyr et dans la côte du Faillal (ancienne route de Paris), points d'où l'on jouit sur Cahors, la vallée du Lot et le cercle de coteaux environnants, de vues opposées mais également admirables. Nous avons demandé au Touring-Club de nous accorder deux des bancs que la généreuse association fait établir, pour la commodité des promeneurs, aux abords des stations thermales et des villes de Tourisme. Nous venons d'être informé que ces bancs nous sont donnés et qu'ils nous parviendront prochainement. La Municipalité de Cahors ayant bien voulu prendre sa charge le transport et la mise en place de ses sièges, le public pourra à bref délai profiter de cette amélioration de nos deux belvédères cadurciens. Les bancs du Touring-Club sont très robustes, confortables et munis d'un dossier. Une plaque recommande au public de les défendre lui-même contre tout acte de vandalisme.

Le Délégué d'Arrondissement du Touring-Club, Eugène GRANGIÉ.

### Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Opérations probables pendant la semaine du 23 au 28 mars 1914.

Répandage et cylindrage sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 42, de 32 k. 500 à 32 k. 950, vers la Barthe.

Chemin de grande communication n° 10, de 39 k. 750 à 39 k. 900, entre Laburgade et Lalbenque.

Chemin de grande communication n° 19, de 50 k. 800 à 61 k., entre Lalbenque et la gare.

Chemin de grande communication n° 47, de 33 k. 300 à 33 k. 600, entre Malmont et Belfort.

Chemin de grande communication n° 10, de 49 k. 400 à 49 k. 750, vers les Auges.

Chemin de grande communication n° 47, de 0 k. 400 à 2 h. 196, avenue de la station de Montpezat.

Cahors, le 20 mars 1914.

L'Ingénieur Ordinaire, LAGARDE.

### Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 22 : Matinée *Manon*.

Soirée *Guillaume Tell*.

Mardi 24 : Représentation de gala avec Mlle Vautier de l'Opéra-Comique dans *Lakmé*.

Mercredi 25 : Première de *Julien* (création).

Jeudi 26 : *Le Barbier de Séville*.

Vendredi 27 : Deuxième de *Julien*.

### Musique du 7<sup>me</sup> régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 22 MARS 1914

Caran d'Ache Etcheparre

Amour Discret Resch

Valse poudrée Popy

Le Châlet Adam

Air de Max, chanté avec accompagnement de Musique militaire, par le soldat Laguens.

Mascarade Lacôme

a) Marche du Cortège

b) Arlequin et Colombine.

c) Famille Polichinelle.

d) Les Mandolinistes.

e) Alla Polacca.

Allées Fénélon, de 14 h. 1/2 à 15 h. 1/2

### Etat civil de la ville de Cahors

Du 14 au 21 mars 1914

NAISSANCES

Toulières Henri, à la Maternité.

Jouclas Robert-Pierre, à la Maternité.

Rigaudie Gilberte-Juliette, rue Jean de Vayrac, 4.

Barreau Geneviève-Marie-Louise, Boulevard Gambetta.

Paban René-Jean-Marie, Boulevard Gambetta, 51.

Chabeaud Emile-Edmond-Bernard, rue du Portail-Alban, 6.

Contios Jean-Louis-Eugène avenue de Toulouse, 2.

Escalé Marie-Yvonne, à Péchagal.

DÉCÈS

Branty Aimée-Marie-Louise, 2 mois, rue des Soubiroux, 12.

Bullit Marie, 75 ans, rue St-James, 20.

Blanc Jean, 72 ans, cultivateur à Larzière.

Corbie Anastasie, 80 ans, rue Jean-Baptiste Delpech, 8.

Clavières Philippe, veuve Bonnet, 76 ans, Hospice.

Deilles Jeanne, dite Rose, veuve Bachié, 82 ans, rue Pélegrin, 4.

Gardes Antoine, 80 ans, cultivateur, Hospice.

Crabot Antoine, 75 ans, cultivateur, à Bégous.

Henras Jean, 62 ans, cultivateur, à Larzière.

Ressee Henri-François, 21 ans, soldat au 7<sup>e</sup>, Hospice.

### FOIRES DE LA SEMAINE

du 23 au 29 mars 1914

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Jeudi 26 mars : Castelnaud-Montrater.

Vendredi 27 : Beaugard, Cazals.

Samedi 28 : Lentillac.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 23 mars : Lacapelle-Marival, St-Céré.

Mardi 24 : Faycelles.

Mercredi 25 : Bretenoux, Cajarc, Cardaillac, St-Cirgues.

Jeudi 26 : Prudhomat.

Vendredi 27 : Montel-et-Bouxl (au village de Lavitarelle), Puybrun.

Samedi 28 : Espédaillac, Terrou.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 23 mars : St-Germain.

Mardi 24 : St-Projet.

Mercredi 25 : Gignac.

Jeudi 26 : Concorès, Gramat.

### Arrondissement de Cahors

Concots

Les situations doubles. — (2<sup>e</sup> cas). M. Y., est aux obligatoires. Sur les renseignements que lui donne le préposé au service des retraites, il faut un 1<sup>er</sup>

versement de 12 fr. 85 destiné, lui dit-on, à couvrir le montant de l'assurance du 3 juillet 1911 au 12 mars 1912, anniversaire de sa naissance.

Au 12 mars 1913, il remet une 2<sup>e</sup> carte portant pour 18 fr. de timbres.

En février 1914, il reçoit le bulletin de sa situation au 31 décembre 1913. Cette situation lui reconnaît un capital versé de 12 fr. 35, soit le 1<sup>er</sup> versement réduit de 0,50.

El la carte de 18 fr. remise au 12 mars 1913 ? N'a-t-elle pas pu arriver en 9 mois et 19 jours ?

M. Y. informe M. le Procureur de la République et ne s'en cache pas. Quelques jours après sa plainte il reçoit un 2<sup>e</sup> bulletin, toujours pour sa situation au 31 décembre 1913. Son capital se trouve augmenté de 17 fr. 80. Encore une petite rognure de quatorze sous.

Voilà donc pour une nouvelle situation double à la même date. Et à moins que l'assuré ne reçoive un 3<sup>e</sup> bulletin, il reste en perte de 0,70.

Mais il s'est fait pour plus de quatorze sous de mauvais sang.

### Luzech

Syndicat agricole. — Le syndicat agricole cantonal de Luzech se réunira en assemblée générale le jeudi 26 courant, jour de foire, à 4 heures du soir, dans une des salles de la mairie.

Le président, M. Delbreil, traitera la question : *Union pour la défense de la terre*.

### Castelfranc

Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Castelfranc, se réunira dimanche 22 courant, à 2 heures du soir.

Ordre du jour : Demande de Magne et Coste, soutiens de famille. Avis.

Ecole des Filles. — Palmarès du concours de devoirs de Vacances de la *Dépêche*.

Dans les lauréates du concours de vacances de la *Dépêche*, nous avons le plaisir de relever les noms de Mlles Edmée Bouysson et Juliette Cassan.

Félicitations aux jeunes lauréates et à leur dévouée institutrice, Mme Boyer.

### Escayrac

Soirée récréative à l'école publique. — Dimanche les élèves de notre école, sous l'habileté direction de Mlle Alibert, institutrice, offraient à leurs parents et à leurs amis une soirée récréative.

L'assistance était très nombreuse ; on remarquait la présence de tous les parents des élèves, de M. Laval, anciens instituteur et de Mme Garrigues, institutrice à Lascabanes.

De jolis morceaux furent chantés par les élèves, habilement secondés par un phonographe.

L'Auvergnat partant pour Paris, monologue mimé d'une façon parfaite et le dialogue : le vin et l'eau rendu avec un rare bonheur d'expression firent, en particulier, les délices du public.

Aussi au nom des parents et des amis de l'école, nous sommes heureux d'adresser nos remerciements et nos félicitations aux jeunes artistes qui nous charmèrent et à leur si dévouée maîtresse qui les avait si bien préparés.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

Rechargements cylindrés. — Opérations probables pendant la semaine du 23 au 29 mars 1914.

Répandage et cylindrage sur les chemins ci-après :

Chemin de grande communication n° 2, de 65 k. 6 à 66 k. 6, à Bélaïr, près Lunan.

Même chemin, embranchement A, de 1 k. à 1 k. 6, à Cuzac.

Chemin de grande communication n° 1, embranchement A, de 0 k. à 1 k. 2, au Port-de-Capdenac.

Chemin de grande communication n° 13, de 0 k. 850 à 1 k. 350, sur l'avenue de Ceint-d'Eau, près Figeac.

### Marcihac

Conseil municipal. — Réunion aujourd'hui dimanche à 10 heures du matin.

Ordre du jour : Répartition de la subvention pour chemins ruraux.

Questions diverses.

Syndicat des planteurs de tabac. — Réunion aujourd'hui dimanche à 9 heures du matin.

Ordre du jour : Compte rendu du congrès de Bergerac.

### Saint-Pierre-Todrac

Mercuriale. — Notre dernière foire, favorisée par un temps splendide, a été plus importante que celle de février.

De bonne heure les trains amènent une quantité d'acheteurs et jusqu'à midi les arrivages en bestiaux furent nombreux : les marchés se garnirent rapidement. Beaucoup d'agriculteurs du voisinage, de marchands étalagistes et de promeneurs.

Voici les principaux cours :

Marché aux bœufs. Quelques belles paires ont été conduites. Transactions peu actives. Les affaires traitées l'ont été au cours ordinaire actuel.

Marché aux cochons. Grande animation et vente très active. Beaucoup de porcelets amenés et vendus de 25 à 35 fr. pièce.

Marché aux moutons. Vente rapide avec légère hausse sur les prix : moutons et brebis de boucherie de 45 à 50 fr. pièce ; agneaux de 18 à 25 fr. l'un suivant grosseur et qualité.

Marché à la volaille. Poulets de grains de 70 à 80 cent., poules de 60 à 70 cent. le tout le demi-kilo, chevreaux de 4 à 6 fr. l'un.

Une grande quantité d'œufs (12 ou 13.000) avaient été apportés et ont été rapidement enlevés au prix moyen de 0,75 la douzaine.

En somme très bonne foire pour nos braves agriculteurs qui ne boude plus nos marchés, pour le commerce local et les marchands étalagistes ; ces derniers repartirent enchantés.

Prochaine foire le 8 avril.

### Saint-Sulpice

Obsèques. — Mercredi matin, 18 mars, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence les obsèques du jeune Edmond Francoual, soldat au 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie à Toulouse, dont nous avons annoncé la mort dans un de nos derniers numéros.

Puissent ces témoignages de sympathie apporter un adoucissement à la douleur de cette honorable famille si cruellement éprouvée.

### Assier

Mardi dernier, M. Bécays et M. Loubet, nos dévoués représentants sont venus à la foire d'Assier.

Pendant toute la soirée, de nombreux électeurs ont tenu à témoigner leur sympathie et leur dévouement à ces deux sincères républicains aux convictions solides, aux idées larges et généreuses, aux sentiments délicats, toujours prêts à rendre service.

Il était facile de voir qu'une confiance réciproque unit de plus en plus les électeurs à leurs élus. Aussi, on peut affirmer, sans crainte d'être démenti par les événements, que le 26 avril prochain nous assisterons à une nouvelle et imposante manifestation républicaine, au triomphe de notre ami, M. Bécays, dans l'arrondissement de Figeac.

### Espédaillac

Remerciements. — En réponse à une adresse de félicitations du Conseil municipal d'Espédaillac à M. Malvy, ministre du commerce, de l'industrie et des P. T. T. M. Pons, notre sympathique maire, a reçu la lettre suivante :

Mon cher maire,

J'ai reçu l'adresse de félicitations que vous avez bien voulu me transmettre au nom du Conseil municipal d'Espédaillac.

J'ai été particulièrement sensible à la sympathie et à la confiance que m'ont témoignée les élus de votre commune.

Je vous prie d'être auprès d'eux l'interprète de mes plus vifs remerciements et de croire, mon cher maire, à mes sentiments dévoués.

Signé : L. MALVY.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Cylindrages à vapeur. — Opérations probables du 23 au 28 mars 1914.

Répandage et cylindrage des matériaux sur :

Chemin de grande communication n° 21, de St-Céré à Masclat par Payrac, dans la traverse d'Alvignac, de 11 k. 250 à 12 k.

Chemin de grande communication n° 21a, de Gramat à Rocamadour, entre le village de Blanet et l'Hospitalet, de 0 k. à 0 k. 609.

Chemin de grande communication n° 32 de Vers à Rocamadour par Labastide-Murat, entre Rocamadour et le village de l'Hospitalet, de 31 k. à 31 k. 976.

### Gignac

Mort subite. — C'est avec la consternation la plus profonde que la population de Gignac a appris ce matin le décès subit de M. Lasfargues, instituteur.

C'est au moment où il allait rentrer en classe au milieu des élèves que la mort est venue le frapper.

### CHEZ NOS VOISINS

#### Fumel

##### Médailles d'honneur

Des médailles d'honneur du travail ont été décernées à MM. Bos Laurent, Colomy Albert, ouvriers à la Société métallurgique du Périgord à Fumel ; Soulié Pierre, ouvrier mouleur à la Société métallurgique du Périgord à Fumel.

M. Dalesme André, chef de station à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Fumel.

M. Foissac Emile-Marc, ouvrier à la Société métallurgique du Périgord à Montsempron.

Montaud Lucien-Emile, ouvrier mouleur à la Société métallurgique à Condezaygues.

Nos félicitations.

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

#### Le Printemps aux Pyrénées, sur la Côte d'Argent et au Roussillon

Il est délivré dans toutes les gares du réseau d'Orléans et dans ses bureaux de ville à Paris des billets aller et retour de toutes classes à prix réduits valables 33 jours et prolongeables moyennant supplément pour Pau, Biarritz, Saint-Jean-de-Luz, Arcachon, Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, etc...

Quotidiennement plusieurs trains rapides ou express dans chaque sens entre Paris et Pau-Biarritz, comportant de grandes voitures à bogies et inter-circulation. Jusqu'au 2 mai 1914, train de luxe quotidien extra rapide de nuit « Pyrénées-Côte d'Argent » composé de wagons-lits, avec salons-lits, lits ordinaires et couchettes, (Service direct entre Calais-Maritime et Irun à aller et entre Biarritz-Ville et Calais-Maritime au retour en correspondance avec le service de ou pour Londres).

Pour les relations avec le Roussillon via Montauban-Toulouse, service rapide de luxe quotidien « Paris-Barcelonne Express » avec wagons-lits et voitures des trois classes à couloir entre Paris-Quai d'Orsay et Port-Bou ; entre Paris-Quai d'Orsay et Villefranche-Vernet-les-Bains, voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, à couloir.

#### Bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1<sup>re</sup>, 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> classes.

Billets d'aller et retour individuels délivrés de toute gare du réseau :

Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospendon, Carnéac, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre, validité 30 jours avec faculté de prolongation.

Prix : 45 fr. en 1<sup>re</sup> classe ; 36 fr. en 2<sup>e</sup> classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur le parcours.

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1<sup>re</sup> et en 2<sup>e</sup> classes, sur les lignes desservant les plages du Sud de la Bretagne, délivrées du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 0/0 selon le nombre de personnes.

### Société Nationale des Gaz Liquéfiés

Messieurs les actionnaires de la Société Nationale des Gaz Liquéfiés, en liquidation, par suite de fusion avec des sociétés similaires, sont convoqués en Assemblée générale, à Cahors le sept avril, à 10 heures du matin, salle du Café de Bordeaux (1<sup>er</sup> étage) à l'effet de :

1<sup>o</sup> Entendre la lecture du rapport de liquidation définitive ;

2<sup>o</sup> Approuver les comptes de liquidation ;

3<sup>o</sup> Fixer l'importance de la 2<sup>e</sup> répartition aux actions et aux parts de fondateur ;

4<sup>o</sup> Donner quitus au liquidateur.

Nota. — La 2<sup>e</sup> distribution sera effectuée le jour même contre remise des titres anciens.

Le liquidateur, G. LUTZY.



SAVON DES PRINCES DU CONGO. Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

### MARCHÉ DE LA VILLETTE

&lt;

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Pyrénées et Golfe de Gascogne*

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcahon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> itinéraires : 1<sup>re</sup> classe, 164 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> classe, 123 fr. — Prix, 2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 163 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisés en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1<sup>er</sup> décembre au 1<sup>er</sup> mars pour les zones F, et G et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

**Représentants**

demandés p<sup>r</sup> placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon. Commissions, Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

**L. MAURY**

Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

**DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA**  
et des Ecoles Normales

**8, RUE FÉNELON, en face la Halle**  
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :  
**A. COUESLANT.**

**ETUDE**

**M<sup>o</sup> PIERRE HUARD**

AVOUE LICENCIÉ A CAHORS  
41, boulevard Gambetta, et  
14, rue Fondue Haute  
Successeur de M<sup>es</sup> Camille SAUTET  
et Léon TALOU

**VENTE**  
SUR

**SAISIE IMMOBILIÈRE**

AU PLUS OFFRANT  
ET DERNIER ENCHÉRISSEUR  
**En un seul lot**  
**DE DIVERS IMMEUBLES**

Situés dans les communes de  
LHERM, canton de Catus et  
de GOUJOUNAC, canton de  
Cazals (Lot).

L'adjudication aura lieu le mardi  
vingt-huit avril mil neuf cent  
quatorze, à deux heures du  
soir, à l'audience des criées du  
tribunal civil de Cahors, au  
palais de justice, à Cahors.

On fait savoir à qui il appar-  
tiendra :

Qu'en vertu de la grosse d'un  
contrat retenu par M<sup>o</sup> PUECH,  
notaire à Puy-l'Évêque, le quin-  
ze mars mil huit cent quator-  
ze, enregistré, contenant  
vente avec obligation et  
affectation hypothécaire,

Et par suite d'un procès-ver-  
bal de saisie du ministère de  
M<sup>o</sup> BOUSCARY, huissier à Catus,  
en date des douze et treize  
janvier mil neuf cent quatorze,  
enregistré, dénoncé et transcrit  
avec l'exploit de dénonciation  
au bureau des hypothèques de  
Cahors, le vingt-quatre janvier  
mil neuf cent quatorze, Vol. 191,  
n<sup>o</sup> 25.

Et en exécution d'un jugement  
rendu par le tribunal civil de  
Cahors le dix mars mil neuf  
cent quatorze, lequel a donné  
acte à M<sup>o</sup> HUARD, avoué, des  
lectures et publication du cahier  
des charges et fixé le jour de  
l'adjudication.

Et qu'aux requêtes, poursuites  
et diligences de Monsieur Georges  
LAVILLE, propriétaire, domicilié  
à Goujounac.

Ayant M<sup>o</sup> Pierre HUARD pour  
avoué constitué près le tribunal  
civil de Cahors, avec élection de  
domicile en son étude, Boulevard  
Gambetta, n<sup>o</sup> 41.

En présence ou eux dûment  
appelés de :

1<sup>o</sup> Monsieur Antoine ROCHE,  
meunier, domicilié à Labouysse,  
commune de Lherm,

2<sup>o</sup> Madame Philomène RO-  
CHE, sans profession, épouse  
de Monsieur Marcelin GAUSSE-  
RAND, farinier, et du dit Mon-  
sieur GAUSSERAND, pris pour  
assister et autoriser son épouse,  
demeurant et domiciliés ensemble  
autrefois à Tours, et actuelle-  
ment sans domicile ni résidence  
connus en France,

3<sup>o</sup> Madame Germaine ROCHE,  
sans profession, épouse de Mon-  
sieur Pierre CAPY, cultivateur,  
et du dit Monsieur Pierre CAPY,  
pris pour assister et autoriser  
son épouse, domiciliés ensemble  
à Saint-Sylvestre, canton de  
Penne (Lot-et-Garonne),

4<sup>o</sup> Monsieur Jean SOULIÉ,  
charpentier, demeurant à Agen,  
16, rue de Perpignan, pris en  
représentation de sa mère, Vic-  
torine ROCHE, en son vivant  
épouse de Pierre SOULIÉ, culti-  
vateur à Magat, commune de  
Goujounac,

Les dits époux GAUSSERAND,  
épouse CAPY et Jean SOULIÉ,  
pris en qualité d'héritiers et re-  
présentant Madame Marie CAS-  
TEL, en son vivant épouse d'An-  
toine ROCHE, leur mère et  
grand-mère décédée,

Parties saisies n'ayant pas  
d'avoué constitué.

Il sera procédé, le mardi vingt-  
huit avril mil neuf cent quator-  
ze, à deux heures du soir, à  
l'audience des criées du tribunal  
civil de Cahors, au palais de  
justice à Cahors, à la vente au  
plus offrant et dernier enchéris-  
seur, en un seul lot, des biens  
dont la désignation suit.

**DÉSIGNATION  
DES BIENS A VENDRE**

**I. — Biens situés dans la commune  
de Lherm**

Article premier  
Maison au lieu dit Lagrèze,  
commune de Lherm, formant  
le n<sup>o</sup> 858, section B du plan ca-  
dastal de cette commune, d'un  
revenu de quinze francs. Cette  
maison est construite en pierres  
à deux toits d'eau, recouverte  
en tuiles canal ; sa prin-

cipale porte d'entrée est au rez-  
de-chaussée, sise au sud, avec  
une fenêtre sur cette façade ;  
elle comprend un premier étage  
auquel on pénètre par une porte  
à l'ouest, éclairé par une fenêtre  
au sud, et un grenier éclairé par  
une lucarne.

On arrive à cette maison au  
moyen d'un petit sentier prati-  
qué sur le perret de la route de  
Cazals à Castelfrac.

A une distance de quatre mè-  
tres environ et sous le perret de  
la dite route, se trouve construit  
un poulailler en pierre, son toit  
adossé au dit perret à un tombant  
d'eau, sa seule porte à l'est.

A une autre distance de trois  
ou quatre mètres environ et dans  
la même direction, une étable  
servant à loger les cochons,  
construite en pierres adossée au  
dit perret, ayant trois portes  
sises à l'est, son toit à un tombant  
d'eau forme appentis.

A une autre distance de ces  
dernières constructions, d'en-  
viron cinq mètres et à l'est se  
trouve une autre étable devant  
servir à loger des porcs, construite  
en pierres à un tombant  
d'eau ; son toit est couvert en  
tuiles canal ; sa porte est à l'est.

**Article deux**

Adossé à la dite maison et aux  
mêmes lieux, commune et section,  
se trouve le moulin formant le  
même numéro 858, section B, du  
plan cadastral de cette com-  
mune, d'un revenu de cent qua-  
tre-vingts francs ; ce moulin est  
construit en pierres à deux tom-  
bants d'eau, ayant sa principale  
porte au sud à deux ouvrants,  
avec une fenêtre et une lucarne  
au grenier, couvert en tuiles cro-  
chets ; au rez-de-chaussée de ce  
moulin, se trouve une lucarne  
donnant vue sur la défilée ou  
canal du moulin.

Toutes ces diverses construc-  
tions ne forment qu'un immeu-  
ble avec un hangar adossé qui  
se trouve sur la commune de  
Goujounac, dont il sera ci-après  
parlé.

Pour arriver à ce moulin, c'est  
au moyen, comme il est dit plus  
haut, d'un petit sentier de pié-  
ton qui prend naissance à la  
route de Cazals à Castelfrac, et  
d'un autre chemin de charrette  
sur la commune de Goujounac,  
qui prend naissance à la route  
de cette commune à Castelfrac.

**II. — Biens situés dans la commune  
de Goujounac**

Article un  
Au lieu dit moulin de La-  
bouysse, commune de Goujounac,

nac, moulin qui ne forme  
qu'un hangar en ruines construit  
en pierres et partie du toit  
couvert en tuiles croché adossé  
aux constructions situées dans  
la commune de Lherm, ci-dessus  
décrites à deux tombants d'eau,  
le ruisseau seul faisant la divi-  
sion des deux communes.

Pour le service de ces divers  
bâtimens, il se fait par les com-  
munications désignées plus haut ;  
le tout confronte à l'est, au  
midi et au nord à terre restante  
des saisis et à routes de Cazals  
et Castelfrac.

Ce hangar, ou autrefois mou-  
lin, forme le n<sup>o</sup> 19, section B de  
cette commune, d'un revenu de  
soixante-quinze francs.

**Article deux**

Pâturage au lieu dit Moulin de  
Labouysse, mêmes commune et  
section, n<sup>o</sup> 13 du plan cadastral  
de cette commune, de contenance  
environ cinq ares quatre-vingt-  
dix centiares.

**Article trois**

Terre mêmes lieu, section  
et commune, n<sup>o</sup> 15, de contenance  
environ cinq ares quatre-vingts  
centiares.

**Article quatre**

Pré, mêmes lieu, section et  
commune, n<sup>o</sup> 16 du plan, de  
contenance environ vingt-deux  
ares quarante centiares.

**Article cinq**

Bois de peupliers, mêmes lieu,  
section et commune, n<sup>o</sup> 17 du  
plan, de contenance environ  
trois ares dix centiares.

**Article six**

Bois, mêmes lieu, section et  
commune, n<sup>o</sup> 18 du plan, de  
contenance environ 5 ares dix  
centiares.

**Article sept**

Sol de moulin, mêmes lieu,  
section et commune, n<sup>o</sup> 19 du  
plan, de contenance environ  
soixante centiares.

**Article huit**

Canal supérieur, mêmes lieu,  
section et commune, n<sup>o</sup> 20 du  
plan, de contenance environ six  
ares quarante centiares.

**Article neuf**

Canal inférieur, mêmes lieu,  
section et commune, n<sup>o</sup> 21 du  
plan, de contenance environ trois  
ares cinquante centiares.

**Article dix**

Terre, au mêmes lieu, section  
et commune, n<sup>o</sup> 22 du plan, de  
contenance environ onze ares  
soixante centiares.

**Article onze**

Jardin, mêmes lieu, section et  
commune, n<sup>o</sup> 23 du plan, de  
contenance environ six ares  
cinquante centiares.

**Article douze**

Pré, mêmes lieu, section et  
commune, n<sup>o</sup> 24 du plan, de  
contenance environ vingt-six  
ares dix centiares.

**Article treize**

Pré, aux mêmes lieu, section  
et commune, n<sup>o</sup> 24 P du plan,  
de contenance environ dix-sept  
ares.

**MISE A PRIX**

Les biens immeubles ci-dessus  
désignés, seront mis en vente  
en un seul lot, sur la mise  
à prix de dix francs 10 fr.  
et .....

Les frais exposés au jour de  
la vente seront payés par l'adju-  
dicataire en sus de son prix,  
dans les dix jours de la vente.

NOTA. — Il est en outre dé-  
claré à tous ceux du chef des-  
quels il pourrait être pris ins-  
cription pour cause d'hypothèque  
légale, qu'ils devront requé-  
rir cette inscription avant la  
transcription du jugement d'ad-  
judication, sous peine de dé-  
chéance.

Pour extrait certifié conforme.  
Cahors, le vingt mars mil neuf  
cent quatorze.

L'avoué poursuivant,  
**P. HUARD.**

Enregistré à Cahors le  
mars mil neuf cent quator-  
ze, fol. C. , reçu  
un franc quatre vingt-huit cen-  
times, décimes compris.

Le Receveur,  
Signé : PEZEU.

**Pour tous renseignements,  
s'adresser à M<sup>o</sup> HUARD,  
avoué poursuivant, lequel,  
comme tous les autres  
avoués occupant près le  
tribunal civil de Cahors,  
pourra être chargé d'en-  
chéir.**

Cahors, Imp. A. COUESLANT

**SERVICE D'HIVER (1913-14)**

De Paris à Toulouse par Cahors										De Toulouse à Paris par Cahors										De Cahors à Libos													
739		3		1123		121		23		35		1125		42		16		140-1123		1132 (*)		4		122		700		1136					
OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		RAPIDE		EXPRESS		OMNIBUS		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS					
PARIS (Orsay) départ.	8	20	19	20	27	51	—	—	—	13	49	16	45	15	47	18	3	20	45	23	37	5	18	9	16	6	3	7	28	12	40	18	52
PARIS (Aust.) départ.	8	30	19	20	27	23	4	—	—	13	49	16	45	15	47	18	3	20	45	23	37	5	18	9	16	6	3	7	28	12	40	18	52
LIMOGES } arrivée	14	2	0	47	2	8	3	—	—	17	59	17	16	20	42	21	57	—	—	7	56	11	25	6	28	8	8	13	5	19	19	19	19
LIMOGES } départ.	3	16	14	12	—	0	53	2	36	9	10	—	—	—	—	—	—	—	—	8	38	12	—	6	34	8	19	13	11	19	27	27	27
BRIVE... } arrivée	6	18	15	41	—	2	29	4	5	12	5	—	—	—	—	—	—	—	—	8	47	12	8	6	49	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE... } départ.	6	45	15	48	—	2	35	4	14	13	12	—	—	—	—	—	—	—	—	8	59	12	19	6	58	9	11	13	34	19	58	58	58
Gignac-Cressensac.	7	21	—	—	16	33	—	—	—	13	12	—	—	—	—	—	—	—	—	9	30	17	32	7	5	9	25	13	41	20	6	6	6
SOULLAC (arr.)	7	40	—	—	16	52	—	4	49	14	6	—	—	—	—	—	—	—	—	9	42	15	44	7	13	9	37	13	49	20	14	14	14
SOULLAC (dép.)	7	45	—	—	16	54	—	4	52	14	10	—	—	—	—	—	—	—	—	9	54	15	57	7	23	10	4	13	58	20	27	27	27
CAZOULES	7	53	—	—	17	2	—	—	—	14	18	—	—	—	—	—	—	—	—	9	52	15	57	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
Lamothe-Fénelon	8	9	—	—	17	18	—	—	—	14	34	—	—	—	—	—	—	—	—	10	7	16	10	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
Nozac	8	19	—	—	17	28	—	—	—	14	44	—	—	—	—	—	—	—	—	10	16	16	10	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
GOURDON	8	31	—	—	17	40	—	5	17	14	56	—	—	—	—	—	—	—	—	10	16	16	10	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
Saint-Clair	8	40	—	—	17	49	—	—	—	15	5	—	—	—	—	—	—	—	—	10	16	16	10	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
Dégagnac	8	51	—	—	18	—	—	—	—	15	16	—	—	—	—	—	—	—	—	10	16	16	10	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
Thédirac-Peyrilhes	9	2	—	—	18	11	—	—	—	15	27	—	—	—	—	—	—	—	—	10	16	16	10	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
Saint-Denis-Catus	9	13	—	—	18	23	—	—	—	15	38	—	—	—	—	—	—	—	—	10	16	16	10	7	29	10	11	14	4	20	33	33	33
Espère	9	22	—	—	18	33	—	—	—	15	47	—	—	—	—	—	—	—	—	10	16	16	10	7	29								